

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2021 à 18 heures 00

COMPTE RENDU

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 42
Délégués ayant donné pouvoir : 11
Délégués votants : 53

Date de convocation du Conseil : 05/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois novembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Gymnase de Margencel - Collège Théodore Monod
5 Route des Cinq Chemins
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN représentée par M. Rémy FABRE
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS (est partie après la délibération 1547, pouvoir donné à M. Cyril DEMOLIS), M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Emily GROPPPI, M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, M. Mustapha GOKTEKIN, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD
YVOIRE : M. Jean-François KUNG représenté par Mme Aline DURET (est partie après la délibération 1547, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE
BONS-EN-CHABLAIS : Mme Anne MAGNIEZ donne pouvoir à M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
DOUVAINE : M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
THONON-LES-BAINS : Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Richard BAUD, Mme Nicole JAILLET donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Philippe LAHOTTE donne

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX donne pouvoir à Mme Emily GROPPi, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Michel BURGNARD
VEIGY-FONCENEX : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
M. Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

M. François DEVILLE a été élu secrétaire

Invités excusés

APPROBATION, A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 26 OCTOBRE 2021.

M. le Président informe l'assemblée que les dispositions exceptionnelles de fonctionnement de l'assemblée sont à nouveau en vigueur, avec notamment un seuil de quorum abaissé, la possibilité de double pouvoir, et de se réunir dans n'importe quelle salle permettant de faciliter la mise en place des gestes barrière.

N°1547

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE

AFFAIRES GENERALES - Service : Administration Générale

Rapporteur : Christophe ARMINJON

VU l'article L273-10 du code électoral,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-6 et L 5211-6-1,
VU la délibération n° CC000867 en date du 15 juillet 2020 déclarant les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions au sein du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération.

M. le Président a déclaré Mme Astrid BAUD ROCHE installée dans ses fonctions de conseillère communautaire titulaire au sein du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération. Il propose en conséquence de procéder à la modification du tableau des délégués prenant ainsi acte de cette installation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de :

- l'installation de Mme Astrid BAUD ROCHE, nouvelle conseillère communautaire titulaire,
- la modification du tableau du Conseil Communautaire.

N°1548

MOBILITE - ATTRIBUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE TRANSPORT PUBLIC ROUTIER DE VOYAGEURS

MOBILITE - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS - Service : Mobilité

Rapporteur : Cyril DEMOLIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des transports,
VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU le règlement CE n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route (ROSP),
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'avis favorable du comité technique commun au CIAS et à la communauté d'agglomération en date du 13 novembre 2019,
VU l'avis favorable de la commission consultative des services public locaux en date du 03 décembre 2019,

VU la délibération du 28 janvier 2020 n°CC000745 relative au renouvellement des conventions de DSP du transport collectif urbain et interurbain,
VU l'avis favorable du bureau communautaire élargi en date du 22 septembre 2020,
Vu le rapport d'analyse des candidatures,
Vu le procès-verbal de la Commission de délégation de service public du 23 juin 2021 dressant la liste des candidats admis à présenter une offre,
Vu l'avis de la Commission de délégation de service public sur les offres remises par les candidats à la convention de délégation de service public,
Vu le rapport du Président présentant les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat,
Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes.

Thonon Agglomération a lancé une procédure de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat de délégation de service public de transport public routier de personnes en décembre 2020.

La procédure est menée en application des articles L. 3111-1 et suivants et articles R. 3111-1 et suivants du code de la commande publique, des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, et des dispositions du règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route.

La procédure est ouverte c'est-à-dire que les candidatures et offres devaient parvenir avant une date commune à savoir le 17 mai 2021 à 12h00. Les avis suivants ont été publiés :

- Au BOAMP : Avis N°2020 358 du 23 décembre 2020
- Au JOUE : Avis N° 2020/S251-633837 du 24 décembre 2020
- Dans la revue professionnelle « Ville, rail et transport » – numéro 643 – 10 janvier 2021

Publicité rectificative par suite du report de la date limite de remise des offres :

- Au BOAMP :
 - Avis Rectificatif 1 : Avis N° 2021 042 du 11 février 2021
 - Avis Rectificatif 2 : Avis N° 2021 093 du 3 avril 2021
- Au JOUE :
 - Avis Rectificatif 1 : Avis N° 2021/S030-075714 du 12 février 2021
 - Avis Rectificatif 2 : Avis N° 2021/S066-172536 du 6 avril 2021

La commission de délégation de service public s'est prononcée le 23 juin 2021 sur les candidats admis à présenter une offre qui sont :

- le groupement d'entreprises SAT / MARFINA
- le groupement d'entreprises RATP Développement / BORINI Développement
- la SA TRANSDEV

Les candidats devaient remettre quatre offres : une offre de base et une offre pour chacune des trois variantes.

	Offre de transport actuelle	Evolution de l'offre de transport
Bus thermique avec un renouvellement par des bus EURO 6	Offre de base	Variante 1
Bus thermique avec transition au GNV	Variante 2	Variante 3

Les variantes ne portent que sur :

- L'offre de transport ;
- Le type de motorisation des véhicules.

Le candidat devait également proposer en option un service de location longue durée de vélo à assistance électrique (VAE) pour le territoire de la ville de Thonon-les-Bains.

La commission de délégation de service public a émis un avis sur chacune des offres présentées (offre de base, variantes et option). Au vu de cet avis, l'Autorité déléguée a engagé des négociations avec chaque candidat. Deux séances de négociations se sont tenues en juillet et septembre 2021.

Des échanges intermédiaires se sont déroulés sous forme de questions/réponses, se basant à la fois sur la liste de questions recensées dans les courriers de convocation et selon la teneur des échanges en séance de négociation.

A l'issue de la dernière réunion, un ultime courrier de remarques a été adressé aux candidats le 20 septembre 2021, pour une offre finale à remettre le 06 octobre 2021. L'offre finale était attendue uniquement sur la variante 1.

Les candidats ont remis les offres ultimes dans les délais impartis.

Ces offres ont été analysées sur la base des critères de jugement des offres présentés par ordre décroissant dans le règlement de consultation et qui sont les suivants :

Critère technique, la valeur technique de l'offre (à l'exclusion des options) sera appréciée au regard des sous-critères suivants :

- La qualité technique du projet d'exploitation :
 - La pertinence et la crédibilité des propositions du candidat en matière d'offre de transport et en particulier sa capacité à optimiser l'adéquation entre offre et demande et à optimiser l'exploitation du réseau avec les moyens mis à sa disposition (qualité des itinéraires et pertinence en termes d'organisation des services sur l'ensemble du territoire et de la desserte des pôles générateurs et des centralités)
 - La pertinence et la crédibilité des propositions du candidat relatives au matériel roulant et en particulier ses plans de maintenance, garantissant la robustesse de l'offre de

service et la qualité du patrimoine (nombre de véhicules et qualité, dont âge et accessibilité, notamment ceux mobilisés par les sous-traitants ; organisation de l'entreprise)

- La pertinence et la crédibilité des propositions faites par le candidat pour assurer la disponibilité d'un ou de plusieurs dépôts conforme(s) aux exigences du Contrat, y compris en phase transitoire le cas échéant.
 - La pertinence et la crédibilité des propositions du candidat relatives à la gestion du ou des Dépôt(s), et en particulier ses plans de maintenance et de renouvellement, garantissant la robustesse de l'offre de service et le maintien en bon état du patrimoine
- La qualité de service et l'expérience voyageur :
- Le niveau des engagements sur la régularité pris par le candidat dans son offre
 - La pertinence et la crédibilité des propositions du candidat sur l'acquisition des outils de suivi de l'exploitation (dont SAEIV) et la continuité de service garantie aux usagers
 - La pertinence et la crédibilité des propositions sur l'Information Voyageur et la communication faites par le candidat : information théorique et en temps réel en situation régulière (site internet, agence commerciale, arrêts) et en situation perturbée ; commercialisation à bord des véhicules / en agence / dépositaires ; communication et plan d'actions commerciales ; innovations apportant une plus-value dans la diffusion des informations aux usagers et dans leur lecture.
- La prise en compte par le candidat des préoccupations de l'AUTORITE DELEGANTE en matière de responsabilité sociétale des entreprises dans le cadre de l'exécution du contrat (aspect environnemental et actions d'insertion)

Critère financier, la valeur économique et financière de l'offre sera appréciée au regard des sous-critères suivants :

- Le montant des versements de l'AUTORITE DELEGANTE au futur délégataire constitué de la contribution financière forfaitaire et des compensations tarifaires ;
- Le montant de subvention d'investissement demandé à l'AUTORITE DELEGANTE pour la fourniture d'un ou plusieurs dépôts. Le montant de pénalité pour non-respect du calendrier de mise en service du (ou des) Dépôt(s) définitif(s) proposé(s) par le candidat dans le projet de contrat sera aussi pris en compte pour apprécier son niveau d'engagement sur la disponibilité du dépôt dans le calendrier pressenti ;
- La valeur résiduelle de reprise de l'AUTORITE DELEGANTE, notamment pour les Véhicules ;

- La cohérence de la formule de révision des prix avec l'offre financière du candidat (pondération des indices) ;
- La cohérence des coûts unitaires renseignés dans le contrat pour la non-exécution des services d'une part, la modification des services d'autre part (cohérence avec le CEP, à démontrer dans le mémoire financier ; périmètre des charges pris en compte) ;
- La cohérence et la pertinence du Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) avec le mémoire financier sur la durée du contrat ;
- Le montant des versements de l'AUTORITE DELEGANTE au futur délégataire constitué de la contribution financière forfaitaire pour chaque option.

Il ressort du rapport du Président que :

- Sur le critère technique, l'offre du Groupement représenté par RATP Développement est pertinente sur trois des trois sous-critères.
- Sur le critère financier, Transdev se détache sur les deux sous-critères les plus significatifs, celui du coût pour Thonon Agglomération, mais reste en revanche en retrait sur les autres sous-critères. L'offre du Groupement représenté par RATP Développement est ainsi la plus pertinente sur quatre des sept sous-critères financiers.

L'offre du Groupement représenté par RATP Développement s'élève pour l'agglomération, sur la durée des 7 années du contrat, à 4 493 916 € de subvention d'investissement et à 50 893 228 € de contribution financière forfaitaire, soit une moyenne annuelle de 641 988 € de subvention d'investissement et de 7 270 461 € de contribution financière forfaitaire.

En conclusion, et sur l'ensemble des critères, l'offre du Groupement représenté par RATP Développement apparaît la plus pertinente et correspond le plus aux attentes de la collectivité.

Il est en conséquence proposé de retenir le Groupement représenté par RATP Développement comme attributaire de la délégation de service public pour l'exploitation des services de mobilités de Thonon Agglomération.

Classement général des candidats :

- **1er : Groupement RATP Développement / Borini Développement**
- **2ème : Transdev**
- **3ème : Groupement SAT / Marfina**

René GARCIN, intéressé, ne participe pas au vote

Le Conseil Communautaire,

POUR : 46

CONTRE : 3 (Franck DALIBARD, Olivier BARRAS pouvoir donné à Michel BURGNARD, Astrid BAUD-ROCHE pouvoir donné à Michel BURGNARD)

ABSTENTION : 3 (Thomas BARNET, Sophie PARRA D'ANDERT, Jean-Baptiste BAUD)

APPROUVE l'attribution du contrat de délégation de service public de transport public routier de personnes au groupement d'entreprises RATP Développement et Borini Développement, dont le mandataire est RATP Développement,
APPROUVE l'économie générale du contrat décrite dans le rapport du Président et présentée en séance publique,
AUTORISE M. Le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution du contrat.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EN VERTU DE LEURS DELEGATIONS DE POUVOIR QUI LEUR ONT ETE DONNEES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT PAR :

- Délibération n° CC000887 du 30 juillet 2020 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président
- Délibération n° CC000886 du 30 juillet 2020 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°	date	Intitulé	Décision
1482	12/10/2021	DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000 DIRECTIVE LAC LEMAN – ANIMATION 2022 – SITE FR8212020 « Lac Léman »	APPROUVE le projet, VALIDE le plan de financement proposé pour l'animation 2022 du site NATURA 2000 LAC LEMAN, DEMANDE à M. le Président de solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion du FEADER pour la programmation 2014-2020 et sa transition 2021-2022, AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.
1483	12/10/2021	DEMANDE DE SUBVENTION NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS – ANIMATION 2022 – SITES FR8201722 Zones Humides du Bas-Chablais et FR8201724 Marival-Marais de Chilly	APPROUVE le projet, VALIDE le plan de financement proposé pour l'animation 2022 des sites NATURA 2000 DIRECTIVE HABITATS (pour les sites FR8201722 Zones Humides du Bas-Chablais et FR8201724 Marival-Marais de Chilly), DEMANDE à M. le Président de solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'autorité de gestion du FEADER pour la programmation 2014-2020 et la transition 2021-2022, AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.
1484	12/10/2021	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Philippe COLMARD pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Philippe COLMARD, demeurant 16 rue du Bourg Neuf à Douvaine pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration

N°	date	Intitulé	Décision
			de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1485	12/10/2021	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Noël FILLON pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Noël FILLON, demeurant 1883 avenue de Thonon à Allinges pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1486	19/10/2021	EXTENSION ZAE DE LA FATTAZ - Excenevex - Convention de servitudes avec Enedis	DÉCIDE de consentir à ENEDIS une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section B 131 et 132 sises chemin des Affouages – Filly Sud sur la commune d'Excenevex pour permettre le passage de canalisations souterraines (réseau d'électricité), AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces relatives à ces deux conventions de servitudes avec ENEDIS, pour l'alimentation en énergie électrique de l'extension de la ZAE de la Fattaz à Excenevex, notamment les actes authentiques correspondants, ACTE le versement des indemnités uniques et forfaitaires respectivement d'un montant de 20€ et 360 € au profit de Thonon Agglomération.
1487	26/10/2021	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC et DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 74 POUR LES TRAVAUX DE SUPPRESSION DU RESEAU UNITAIRE SECTEUR LE NOYER, sur la commune d'ALLINGES	APPROUVE le projet, VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux de suppression du réseau unitaire situé sur le secteur du Noyer sur la commune d'Allinges pour un montant prévisionnel de 493 500.00 € HT et un maximum de 80% de financement, INDIQUE que l'opération d'assainissement, sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, INDIQUE dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement, DEMANDE à Monsieur le président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du département de la Haute-Savoie pour la réalisation de cette opération. Et tout organisme susceptible d'apporter une aide à ce projet.
1488	26/10/2021	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC et DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 74 POUR LES TRAVAUX DE SUPPRESSION DU RESEAU UNITAIRE SECTEUR DU CHEF-LIEU, sur la commune Du LYAUD	APPROUVE le projet, DE VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux de suppression du réseau unitaire situé sur le secteur du Chef Lieu sur la commune du LYAUD pour un montant prévisionnel de 525 000.00 € HT et un maximum de 80% de financement, INDIQUE que l'opération d'assainissement, sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, INDIQUE dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement, DEMANDE à Monsieur le président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du département de la Haute-Savoie pour

N°	date	Intitulé	Décision
			la réalisation de cette opération. Et tout organisme susceptible d'apporter une aide à ce projet.
1489	26/10/2021	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC et DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 74 POUR LES TRAVAUX DE SUPPRESSION DU RESEAU UNITAIRE SECTEUR DU CRET BARON, sur la commune d'ALLINGES	APPROUVE le projet, VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux de suppression du réseau unitaire situé sur le secteur du Crêt Baron sur la commune d'Allinges pour un montant prévisionnel de 315 000.00 € HT pour la première tranche de travaux à réaliser en 2022 et un maximum de 80% de financement, INDIQUE que l'opération d'assainissement, sera réalisée selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement, INDIQUE dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement, DEMANDE à Monsieur le président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du département de la Haute-Savoie pour la réalisation de cette opération. Et tout organisme susceptible d'apporter une aide à ce projet.
1490	26/10/2021	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 3 000 € à Madame Laëtitia VENNEN pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 3 000 € à Madame Laëtitia VENNEN, demeurant 85 rue des Luges à Loisin pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération, à l'expiration de ce délai, l'aide devenant caduque.
1491	26/10/2021	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 3 000 € à Monsieur Raphaël RICARD pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 3 000 € à Monsieur Raphaël RICARD, demeurant 139 Le Martelet à Armoy pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération, à l'expiration de ce délai, l'aide devenant caduque.
1492	26/10/2021	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 1 943,12 € à Madame Nadine GEROUDET pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 1 943,12 € à Madame Nadine GEROUDET, demeurant 9 chemin des Jardins à Douvaine pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération, à l'expiration de ce délai, l'aide devenant caduque.

N°	date	Intitulé	Décision
1493	26/10/2021	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 3 000 € à Madame Anouk DESSANE pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 3 000 € à Madame Anouk DESSANE, demeurant 111 rue du Bourg à Allinges pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire. PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération, à l'expiration de ce délai, l'aide devenant caduque.
1494	26/10/2021	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Boris MARION BERTHE pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Boris MARION BERTHE, demeurant 37 allée des Chataignières à Cervens pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération, à l'expiration de ce délai, l'aide devenant caduque.
1495	26/10/2021	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 2000 € Monsieur Sébastien MORIN pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 2 000 € à Monsieur Sébastien MORIN, demeurant 239 rue du Petit Lieu à Perrignier pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage fioul/bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération, à l'expiration de ce délai, l'aide devenant caduque.
1496	26/10/2021	ZAEi DES BRACOTS - Bons-en-Chablais - Convention de servitude avec Enedis	DECIDE de consentir à ENEDIS une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section H n°735 sise « les communaux » - commune de Bons-en-Chablais pour permettre le passage d'une canalisation souterraine d'une largeur de 3 m sur une longueur d'environ 55 m (réseau d'électricité), AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents afférents à cette opération, notamment l'acte authentique correspondant le cas échéant.

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRÉSIDENT

Marché Public

Marché	Type de marché	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
DU-2021-30 (ECO) : Maître d'œuvre pour la réalisation de travaux VRD sur la ZAEi des Bracots à Bons en chablais	Marché de maîtrise d'œuvre	21/10/2021	9 600,00 €	ALP'VRD

Avenants

Décisions

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Transferts de nacelle entre les gymnases	DE00000618	13/07/21	1050,00	Olivier Levage
Inspection télévisuelle - rue de l'église à Cervens	DQE	09/08/21	1761,00	TEDECO
Inspection télévisuelle - route de Ronsuaz et Rue du pont des ruppes à Margencel	DQE	10/08/21	6311,00	TEDECO
Modification des pompes de relevage deseaux pluviales - Pépinière de vongy à thonon	DE00000385	24/08/21	6400,00	EAUX BUGEY SERVICES
Carte d'automate en stock pour la step de Douvaine	8371423	26/08/21	575,16	SONEPAR
Sectionneur pour l'armoire électrique de poste de GABDRAB - Messery	116464	26/08/21	918,89	REXEL
Commande de badges pour les nouveaux agents au château de Thénieres à Ballaison	78106811/1	26/08/21	186,80	LEGALLAIS
Contrats de maintenance des portes et portails	Devis 210173		294,22	FGFERMETURE
Contrats de maintenance des portes et portails	Devis 210172		209,61	FGFERMETURE
Contrats de maintenance des portes et portails	Devis 210171		603,83	FGFERMETURE
Contrats de maintenance des portes et portails	Devis 210170		821,22	FGFERMETURE
Contrats de maintenance des portes et portails	Devis 210169		300,00	FGFERMETURE
Création brcht pour poteau incendie - route de Margencel à Anthy - bdc 25 -	Marché 2021-02 lot 2		13520,70	Groupement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
MOE travaux EU chemin rouette à Sciez	2109001_C2i marché	03/09/21	3120,00	Canel Ingenierie
Elimination des bacs usagers - suite au	2021-0608	03/09/21		DURR

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
passage en AV de Loisin et Ballaison				
Collecte Août et Septembre 2021 - chemin de la Tuilière à Ballaison	devis du 12/04/21	03/09/21	480,00	CSP
Raccordement au réseau de gaz naturel - EHPAD LES ERABLES	Contrat GRDF - EHPAD LES ERABLES	03/09/21	1260,76	GRDF
Achat de plaque PVC - Base nautique Sciez	150916	06/09/21	219,87	NELINKIA
Changement de vitrage - Gymnase de Margencel	20210801637	06/09/21	2250,00	PERRACINO
Château de Thénières - Reprise de l'éclairage de la salle des Voirons	JM210903A	06/09/21	3754,22	MUGNIER ELEC
Etude structurelle du château de thénières	RGR3.L.0095	09/09/21	8750,00	GINGER
Capacité portante du pont sur le chemin forestier	RGR3.L.0097	09/09/21	7000,00	GINGER
Sécurisation de l'escalier bois du donjon et des portes d'accès aux toitures-terrasses	2021 09 071	09/09/21	6333,00	LANCON & FILS
changement des sondes de détecteurs de gaz - STEP DOUVAINE	005165	16/09/21	534,00	TELEDYNE
changement des rouees de pompe poste nant des mules	50278	16/09/21	658,00	SAVOIE TRANSMISSIONS
remplacement des variateurs de vitesse poste gandran	DEVL 013888	16/09/21	8372,84	MEDIA MESURES
achat de masque auto sauveteur EPI	D210073-A	16/09/21	1030,00	NMVS FORMATION
Mise à plat des gravillons sur la plage - Base des clerges	411	13/09/21	800,00	SMS-MMS MACONNERIE
Démantèlement du parcours vita de Thénières	DEV001407	13/09/21	5500,00	BONDAZ FRERES
Commande de mobilier pour le Château suite déménagement	301568264	13/09/21	4774,67	UGAP
Blocs de vestiaires pour agents sur Perrignier Instant	301568311	13/09/21	797,61	UGAP
Remplacement des bancs - Gymnase de Douvaine	38242038	13/09/21	355,56	UGAP

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Inspection télévisuelle et tests étanchéité - rue du Verre à Bons en chablais	2144275	13/09/21	1300,00	SATER
Sécurisation - Déchetterie Douvaine	1.D.26642	13/09/21	525,00	PERRACINO GROUPE
Livraison de Chlorure Ferrique - STEP de Douvaine	Marché	13/09/21	4267,20	FERACID
Nettoyage Gymnase Douvaine	2021-D-000005	14/09/21	1463,08	C TOUT CLEAN 74
Bornage voies principale - chemin rural pour implantation défense incendie	202109-00819	14/09/21	1150,00	BARNOUD TROMBERT
SAV matériel SOFREL - Postes de relevage - annule et remplace le 21PRE00337	LVEN2107963234-01	16/09/21	1020,00	SOFREL
Réparation portail de la déchetterie d'Allinges	46	16/09/21	900,00	MARTINS MACONNERIE
Nettoyage des bacs et des conteneurs de collecte de déchets sur le territoire de Thonon Agglomération	Marché 2019-28 - lot 2	21/09/21	1530,00	CSP
Commande de petite fournitures - STEP Douvaine	301559608	21/09/21	114,36	UGAP
Renouveler stock S.A.V - SERTE	1300158/1.0	21/09/21	466,00	VEGA
Achat matériel électrique	Commande ouverte	27/09/21	2100,00	SONEPAR
Achat de sangles de tension - gymnase de Bons	DE109171	27/09/21	158,00	NOUANSPOORT
Agitateur de bêche - Poste de relevage de Gandran	MIX 718717-010	27/09/21	3400,00	MIXEL
Pose de Grilles - EHPAD Les Erables	DE-97-2021-264	27/09/21	576,00	ATTILA
Mission contrôle avant réception local OM Vongy	Contrat 741-T-2021-0012/0	27/09/21	280,00	ALPES CONTROLES
fabrication de trois clés passe Professeur	DE00000847	27/09/21	70,50	BELOTTI
EAU POTABLE : Formation prévue dans le cadre du travail pour nouveaux arrivants	Bon de commande 21EAU07156	15/07/21	4 848,00	OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
ASSAINISSEMENT : Contrôle de la qualité du compactage au pénétromètre +	2021-28	25/08/21	3 080,00	SARL GEOCHABLAIS

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
portance à la plaque dynamique légère pour la RD74 Noyer Allinges				
ASSAINISSEMENT : Inspection vidéo et test étanchéité sur réseau eaux usées neuf à Noyer / Allinges	2021-28	20/08/21	2 235,00	SA ORTEC ENVIRONNEMENT
EAU POTABLE : Pièces de robinetterie	Bon de commande 21EAU07419	24/08/21	5 130,30	SAINTE-LIZAIGNE
EAU POTABLE : Compteurs flodis + radio fréquence	Bon de commande 21EAU07154	13/07/21	9 844,15	UGAP
EAU POTABLE : Compteurs lperl + compteurs mécanisme meistream	Bon de commande 21EAU07152	13/07/21	9 818,00	UGAP
Impression affiches 120x176 cm Regenero	Devis 40383	15/10/2021	216,00 €	REPROLEMAN
Dépose adhésifs bennes de collecte régie Thonon	Devis DE2110301	20/10/2021	552,50 €	ATC
Conception graphique dépliant et affiche apport volontaire Veigy	Devis 095130/00	20/10/2021	1 200,00 €	KALISTENE
Commande fournitures administratives - crèche ALLINGES	21ENF00167	24-oct	57,73 €	UGAP
Commande petit matériel - crèche ALLINGES	21ENF00160	24-oct	1 260,57 €	UGAP
Commande petit équipement - crèche ALLINGES	21ENF00161	24-oct	444,24 €	3 OURS
Commande hachoir - crèche ALLINGES	21ENF00166	24-oct	58,33 €	DARTY
Commande matériel - micro-crèche LE LYAUD	21ENF00168	24-oct	158,04 €	UGAP
Conception panneau entrée de la régie de collecte à Thonon	Devis n°094957/00	26/10/2021	100,00 €	Kalistène
Installation matériel audiovisuel CC du 28/09/2021	21COM00100		950,00 €	ORANGE SA

Séance levée à 19h50.

Christophe ARMINJON,
Président